

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2021

ELECTION PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3713)

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

M. Orphelin, Mme Forteza, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme Gaillot et M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.